

# ***SUPERCAR TOUR 2019***

Majorque, bon de commande



Rallye touristique réservé exclusivement aux voitures de sport, toutes marques.

Dans une ambiance très décontractée et conviviale, de vacances, de fête, et de passion automobile, le *SuperCar Tour 2019* se déroulera sur l'Île de Majorque. Chaque jour une large pause, plage ou visite renforcera le côté vacances de ce rallye. Des prestations haut de gamme, ferries en cabines privatives, hôtels 5 étoiles en bord de plage à Formentor, et face au port de plaisance à Palma, restaurants typiques et dégustation de produits locaux renforceront le côté exceptionnel de ce rallye. Deux points de chutes parmi les plus beaux de Majorque, Formentor au Nord et Palma au Sud. Ce rallye reste un voyage touristique, sans aucune notion de compétition.

## Les étapes :

### **Samedi 08 juin : Embarquement à Toulon**

Embarquement sur le ferry le soir à 19H00 à Toulon. Dîner et nuit sur le bateau en cabine privative, arrivée à Majorque à 8H30 le matin.

### **Dimanche 09 juin : Alcudia / Cala d'Oro / Formentor, 270 km.**

Débarquement à 8H30, direction Canyamel où nous visiterons les grottes d'Arta donnant sur la mer. Nous poursuivons vers le port de plaisance de Cala d'Oro où nous déjeunons. Après le déjeuner, direction Formentor. L'hôtel se trouve sur l'un des plus beaux spots de Majorque, en bord de mer.

### **Lundi 10 juin : Formentor / Sa Calobra / Formentor, 160 km.**

Etape entièrement dans le nord de la Serra Tramuntana sur la côte ouest, magnifiques petites routes de montagne. Arrêt déjeuné à Cala Tuent, proche de Sa Calobra. Après le déjeuner, retour vers Formentor par d'autres routes de montagnes.

### **Mardi 11 juin : Formentor / Port Soller / Palma, 165 km.**

Première partie d'étape par les routes de campagnes, jusqu'à Consell, où nous déjeunerons dans une des plus ancienne Bodega de Majorque. Visite de la Bodega, dégustation de différents vins, et Tapas Majorquine. Reprise de la route par le centre de la Serra Tramuntana pour rejoindre Palma, et notre hôtel, situé face au port de plaisance.

### **Mercredi 12 juin : Palma / Banyalbufar / Alcudia, 125 km.**

Matinée libre à Palma pour aller visiter sa Cathédrale et la vieille ville, l'hôtel est à 15 minutes à pieds, le long de la mer. Après le déjeuner, départ vers Alcudia. La première partie d'étape jusqu'à Banyalbufar se fait par les routes de montagne en bord de mer sur le sud de la Serra Tramuntana, puis la deuxième partie par une route plus roulante et directe vers Alcudia. Embarquement sur le ferry, dîner et nuit à bord.

### **Jeudi 13 juin : Arrivée à Toulon.**

Arrivée le matin à 7h30 au port de Toulon, chacun rentre vers sa destination !

Signature :



## Les prestations :

### Les prestations comprises :

- Les liaisons ferries (passagers et voiture) Toulon/Alcudia aller-retour de nuit en cabine privative avec sanitaires.
- Les hôtels 5 étoiles en bord de mer, avec piscine et plage.
- Tous les repas, petits déjeuners, déjeuners et dîners, **hors boisson**, sauf avis contraire sur place.
- 1 accompagnateur.

### Toutes autres prestations non comprises :

- L'essence de votre voiture.
- Toutes les boissons pendant et hors des repas, à l'exception de quelques repas dont vous serez averti.
- L'assurance annulation, en option, 4 % du voyage.
- Toutes les dépenses personnelles, et de façon générale tout ce qui n'est pas prévu dans nos prestations.

**Pour plus de fluidité et de convivialité, le nombre de places est limité à 20 voitures, les réservations seront effectuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.**

	Prix	Total TTC
2 personnes en chambre double, cabine ferry double, et 1 voiture	3 690 €	
1 personne en chambre single, cabine ferry single, et 1 voiture	3080 €	
Assurance annulation, (facultative) + 4% du montant du voyage		
	<b>TOTAL</b>	
Acompte à la réservation 40 %		
Solde 45 jours avant le départ, soit le 25 avril.		

Règlement par chèque, virement ou CB par téléphone au 04.56.49.80.30.

Nom ..... Prénom.....

Date ..... Signature :

# ***SUPERCAR TOUR 2019***

Participants :

<b>Pilote</b>		
Nom :	Prénom :	Date et lieu de naissance :
Adresse :		
Code postal :	Ville :	Pays :
Tél. portable :		Email :
N° de PC :		Date d'obtention :
N° Passeport ou C.I. :		Date de validité :
<b>Passager</b>		
Nom :	Prénom :	Date et lieu de naissance :
Adresse :		
Code postal :	Ville :	Pays :
Tél. portable :		Email :
N° Passeport ou C.I. :		Date de validité :
<b>Voiture                      Immatriculation :</b>		
Marque :	Modèle :	Année :

Signature :



## Conditions générales de ventes :

Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont régies par la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 (J.O. du 14.07.92) et son décret d'application n° 94-490 du 15 juin 1994 (J.O. du 17.06.94) et s'appliquent au voyage proposé. Toute inscription implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

### **1. INSCRIPTIONS**

Pour participer au voyage proposé, la demande d'inscription doit être retournée signée avec un acompte de 40 % ; le solde devra être réglé 45 jours avant le départ. Si le solde n'a pas été versé à cette date, l'inscription au voyage sera considérée comme annulée et le client devra s'acquitter des frais d'annulation prévus au paragraphe 4 des présentes conditions.

### **2. TARIFS**

Nos tarifs sont départ et retour port, Ils comprennent les prestations indiquées au paragraphe prestations, et la fourniture d'un road book.

### **3. ANNULATION / MODIFICATION PAR L'ORGANISATEUR**

TWINTOUR se réserve le droit d'annuler 45 jours avant le départ, le voyage pour cause d'événement imprévisible. Dans la mesure du possible, une date de départ différente sera alors proposée au participant. Si celui-ci ne peut accepter la modification, les montants versés lui seront intégralement remboursés. TWINTOUR se réserve le droit de modifier le circuit ou les dates de départ si cela lui est imposé par les compagnies maritimes, autres prestataires ou événements imprévisibles. Dans le cas où les conditions climatiques pendant le voyage empêcheraient d'effectuer les étapes prévues au programme ou entraîneraient des nuitées d'hébergement supplémentaires, le client s'engage à couvrir ce surcoût pour la durée concernée.

### **4. ANNULATION PAR LE CLIENT**

Conformément à l'article L.221-28-12 du code de la consommation des forfaits touristiques réalisés hors établissement, le droit de rétractation ne peut être exercé. En cas d'annulation, le client devra informer TWINTOUR de sa décision par courrier. Selon la date d'annulation, le client devra s'acquitter des frais d'annulation suivants : (le cachet de la poste faisant foi)

- Plus de 45 jours avant le départ ..... 15 % du montant total
- De 45 à 30 jours avant le départ ..... 25 % du montant total
- De 29 à 20 jours avant le départ ..... 50 % du montant total
- De 19 à 7 jours avant le départ ..... 75 % du montant total
- Moins de 7 jours avant le départ ..... 100 % du montant total

**BILLETS DE FERRY / AVION PROMOTIONNELS :** Tous nos billets ferry-avion sont promotionnels, ils sont donc ni remboursables ni échangeables, en cas d'annulation du voyage par le client, celui-ci devra s'acquitter du règlement intégral des billets de ferry auxquels s'ajoureront les pénalités définies ci-dessus pour les autres prestations. Ces billets sont remboursables par l'assurance « annulation » si celle-ci a été souscrite et que le motif d'annulation est couvert par les clauses du contrat indiquées au paragraphe 8 « assurances ». Si le client ne souhaite pas bénéficier de ces billets promotionnels, il devra contacter Twintour et l'en informer par écrit.

En plus de ces frais, toute annulation par le client entraînera une facturation de frais de dossier de 90 €. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement et dégagera Twintour de toutes responsabilités, de même si le participant ne se présente pas aux horaires et lieux de départ convenus. Le participant auquel le circuit ne conviendrait pas et qui abrègera le séjour, le fera sous son entière responsabilité et à ses frais. De même, s'il résulte d'une annulation que le nombre de participants devient impair, le supplément « single » pour la cabine ferry ou l'hôtel sera facturé.

*Signature :*



## 5. CESSION D'UN CONTRAT

Le participant peut céder son contrat au plus tard 7 jours avant le début du voyage à une personne qui remplit toutes les conditions requises pour effectuer le voyage et qui aura signé les présentes conditions, sous réserve que les billets de ferry ou d'avion soient modifiables. Ce remplacement par un autre participant entraînera une facturation forfaitaire pour frais de 90 € auxquels s'ajouteront les réajustements tarifaires des prestations au jour de la modification. Le cédant et le cessionnaire seront responsables solidairement du paiement du solde du prix.

## 6. LIMITES DE RESPONSABILITE

TWINTOUR n'est pas responsable :

Du transport maritime et aérien : une compagnie maritime ou aérienne peut être amenée à modifier la date ou l'horaire d'un départ, notamment en période de grève du personnel de la compagnie ou des ports et aéroports, ou de sursréservation, ou à cause d'une panne de ferry / avion, ou pour des raisons de sécurité du voyageur, ou pour tout retard /annulation dû aux conditions atmosphériques (tempêtes en mer, mauvaise météo, éruption volcanique, cyclones...). Dans ce cas, la responsabilité de TWINTOUR ne peut être engagée et aucune indemnité ne pourra lui être imputée même dans l'hypothèse d'une modification du déroulement du programme initialement prévu ou encore d'une arrivée retardée.

Des manquements, agissements illégaux, fautifs des hôteliers et autres prestataires de services, ainsi que de leurs employés et agents portant préjudice aux participants, à leurs effets et affaires personnelles.

En cas d'interruption ou d'annulation du voyage causé par des incidents de force majeure (guerre, révolte, catastrophe, épidémie, tempêtes, pénurie d'essence, etc...) TWINTOUR n'assumera pas les frais et débours occasionnés par ces incidents.

En cas de conflits ou troubles surgissant dans les pays traversés TWINTOUR ne sera pas responsable de l'impossibilité d'honorer tout ou parties des prestations.

La responsabilité de Twintour ne pourra être engagée si la qualité d'hébergement du voyage était jugée insuffisante par le client.

TWINTOUR n'est pas responsable des pertes, vols, dommages corporels ou matériels qui surviendraient pendant le voyage, le participant s'engage à renoncer au recours en civil ou pénal à l'encontre de TWINTOUR.

En aucun cas TWINTOUR ne pourra être tenu responsable en cas d'accident de circulation ou d'incidents dus à des facteurs extérieurs (incidents climatiques, mauvais état de la route, animal errant, catastrophe naturelle).

TWINTOUR ne sera pas responsable du non-paiement des extras des participants, des dommages ou dégradations que ceux-ci pourraient causer durant le voyage, des procès-verbaux dont les participants seraient responsables, tous ces frais étant à la charge exclusive du participant.

## 7. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Le participant est totalement responsable de lui-même de sa sécurité et de celle de ses proches l'accompagnant.

Le participant devra respecter les règles et lois en vigueur dans les pays visités. En cas de transgression, il sera le seul responsable, notamment s'il omet le port du casque (pour les motards) ou en cas d'usage, de détention ou transport de stupéfiants, de même qu'en cas de dépassement du taux légal d'alcoolémie. Il s'engage à respecter les limites de vitesse et les règles de sécurité en vigueur dans le pays.

Il devra être habitué à la pratique de la conduite et être à même de piloter pendant une période prolongée.

Le participant s'engage à ramener son véhicule à son domicile, Twintour étant dégagé de toute responsabilité.

Le participant se présente avec une voiture en parfait état de marche, et principalement concernant les pneus et les freins.

En cas de panne, il devra lui-même gérer son véhicule et les problèmes collatéraux, avec sa propre assurance, Twintour n'assure pas l'assistance mécanique, par ailleurs le groupe ne peut pas pâtir de la panne d'une voiture.

*Signature :*



### 8. ASSURANCES ANNULATION

Twintour propose au participant qui s'inscrit plus de 30 jours avant le départ, de souscrire au contrat d'assurance annulation **AXA**, en option. Cette assurance permet de vous rembourser tous les frais d'annulation prévu au paragraphe 4. Cette garantie s'applique dans les cas de maladie, d'accident, de licenciement, et autres événements étant intervenue entre votre souscription à cette assurance, et le départ du voyage. Les dispositions générales du contrat d'assurance annulation vous parviendront en même temps que votre carnet de voyage. Vous pouvez contacter d'autres compagnies d'assurances, d'autres contrats existent, y compris le rapatriement sanitaire. Consultez également votre banque, souvent ces assurances sont intégrées à votre carte bancaire.

### 9. RECLAMATION

Toute réclamation devra être effectuée par courrier recommandé au plus tard 15 jours après le retour du voyage accompagné impérativement du rapport d'incident délivré par le prestataire de services local. Il est précisé que toute réclamation formulée soit par télécopie, téléphone, courrier simple, E-mail, ou autre moyen, soit formulée hors délai, soit non formulée auprès du ou des prestataires concernés s'il y a lieu, ne pourra être prise en compte. En cas de litige le demandeur peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération. Nous tenterons au maximum de régler à l'amiable les litiges éventuels. TWINTOUR a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de GENERALI France à Paris et bénéficie d'une garantie financière auprès de l'APST.

### 10. FORMALITES ADMINISTRATIVES

Lors de son voyage le participant devra être en possession des documents suivants :

Un permis de conduire valide

Carte d'identité en cours de validité pour les pays d'Europe et Croatie, un passeport en cours de validité pour les pays hors Europe.

Carte grise du véhicule, et s'il n'en est pas propriétaire une autorisation signée du propriétaire.

Attestation d'assurance (carte verte) mentionnant que le pays visité figure bien dans les pays couverts par sa compagnie d'assurance (notamment pour le Maroc, la Tunisie, la Turquie)

Si le participant ne souscrit pas à l'assurance proposée au paragraphe 8, et ne règle pas l'intégralité de son voyage par carte bancaire « haut de gamme » qui couvre le rapatriement sanitaire, il devra s'assurer que son assurance prévoit le rapatriement sanitaire.

### 11. DIVERS : Les étapes pourront être modifiées pour des motifs impératifs.

Fait à .....Le.....

Nom.....Prénom.....

Signature (inscrire « lu et approuvé » et signer) :